

MARIE-LOUISE. — 1. Oui. — 2. Le montant des frais peut aller de deux à trois cents francs, selon plus.

D. V. QUARTIER, AUCHEL. — 1. Vous pouvez solliciter une pension comme veuve de guerre; écrivez à la sous-intendance d'Arras, caserne Lévis. — 2. Oui, si les versements étaient faits à capital réservé.

N° 999. HERSIN. — 1. C'est peu probable. Adressez cependant une demande au préfet qui fera procéder à une enquête et qui statuera. — 2. Vous êtes condamné solidairement. Le percepteur peut vous poursuivre pour le paiement intégral de la somme due. Vous pouvez d'ailleurs vous retourner ensuite contre vos co-débiteurs. — 3. Oui, si vous avez été condamné aux dépens. — 4. Vous êtes encore électeur et éligible.

L. S. M. M. 60. — 1. C'est parce que le jugement a été prononcé par défaut et n'était pas encore transcrit à l'époque. Cette formalité a peut-être été accomplie depuis; en tout cas, vous pouvez de votre côté, requérir cette transcription, puisque les délais d'opposition et d'appel sont maintenant expirés. — 2. Vous ne pouvez pas contracter un nouveau mariage qu'après la transcription du jugement. — 3. Elle aura encore droit à sa pension. — 4. La mère, tutrice légale, engagera les arrérages du titre de pension établi au nom de ses enfants. — 5. Il faudra réunir un conseil de famille pour faire désigner un subrogé-tuteur.

S. C. HENIN-LIETARD. — La section de la région du Nord de la Fédération nationale des combattants belges a son siège à Lille, rue Solferino.

UN FUTUR PAPA X. A. — 1. Oui. — 2. Les majorations sont calculées sur la base de 15 francs par 5 % d'invalidité.

T. V. FIVES. — Oui, en vous remariant, vous toucherez pour votre conjoint un capital égal à trois annuités de la pension (article 3 A de la loi du 9 avril 1898).

JOSEPH VEUT SAVOIR. — 1. Adressez une demande de naturalisation (sur papier timbré à deux francs) au Ministre de la Justice par l'intermédiaire du préfet. — 2. Le montant des droits s'élève à 1076 francs, mais il peut être accordé des réductions. — 3. Six mois à un an.

ARTHUR VEUT SAVOIR N° 1313. — Dans votre situation, vous n'avez droit à aucune indemnité au titre des dommages de guerre, non plus que votre femme. C'est à vos parents qu'il appartient de réclamer une indemnité du fait des objets perdus. Arrangez-vous avec eux pour un règlement amiable.

UN LECTEUR R. G. — Oui, mais le nombre des demandes est considérable. — 2. Qu'il adresse cependant sa demande au préfet.

DEUX ENTIETES DE ST-ROCH. — 1. Dempsey. — 2. Non.

V. E. UN LECTEUR ASSIDU DU « REVEIL ». — Oui, vous feriez bien d'utiliser le délai que vous accorde le nouveau propriétaire pour chercher un autre logement.

UNE VEUVE DE GUERRE QUI VEUT SAVOIR N° 8. — 1. Oui, ce doit être la raison. Mais vous pouvez adresser une réclamation au secrétaire général de l'Office départemental des Pupilles de la Nation, à la Préfecture, en indiquant exactement le montant des ressources de votre famille. — 2. Vous percevez, en votre qualité de tutrice légale, la partie de la pension qui a été reportée sur le tête de vos enfants.

UNE VEUVE MALADE 14. BRUAY D. L. — 1. Si vous êtes malade, c'est possible. Adressez une demande au préfet, service de l'assistance médicale gratuite. — 2. Oui, elle toucherait votre pension actuelle, mais une majoration seulement au lieu de deux. — 3. Il faudrait la nouvelle décision du tribunal d'assistance qui ne pourrait intervenir que si l'on avait des griefs sérieux contre vous. — 4. Non.

UN MAUVAIS ACTEUR, IL NE VEUT PLUS ME PRETER SA POCHE N° 985. — 1. Non, ce n'est jamais un droit. — 2. Mais vous pouvez solliciter une layette en écrivant à la directrice du tribunal départemental, 2, rue St-Bernard, à Lille, indiquant la composition de votre famille et le montant de vos ressources. Si vous avez été sinistré, ayez soin de le mentionner.

GARRILLE, HAZEBROUCK, TRES ENNUYEE. — 1. Adressez-vous à la trésorerie générale, rue d'Anjou, à Lille. C'est par son intermédiaire que votre neveu sera d'ailleurs payé. La trésorerie a déjà dû se mettre en rapport avec la sous-intendance de Clermont-Ferrand. — 2. Oui.

LELLET BLANC S. K. 744. — 1. C'est bien révélateur à votre femme, ainsi qu'à ses frères et sœurs, si elle est. Mais vous devriez intervenir pour autoriser votre femme à passer les actes nécessaires au partage de la succession. — 2. Oui.

JAIME LES FLEURS ET LES BETES, BRUAY. — 1. Oui, écrivez au sous-intendant militaire de Nimès. — 2. Oui, si vous pouvez prouver que vous avez fait des démarches avant le 11 juillet 1920.

MA PETITE FILLE EST BELLE K. H. 80. — 1. Votre fils ne pourra obtenir une pension comme incurable que lorsqu'il aura atteint seize ans. — 2. Demandez des secours au Bureau de bienfaisance de votre commune.

JADORE MA LINETTE 2. — 1. Instruction primaire supérieure. — 2. Vous aurez le programme détaillé en écrivant au directeur des contributions indirectes, 87, rue Moureau, à Lille. — 3. Oui.

IGNORANTE ET DESABUSEE. — Cette déclaration a été prise en haut lieu peu de temps avant les fêtes. On ne paraissait pas l'avoir prévu puisqu'il semble que des dossiers de propositions aient été établis à cette occasion.

BREBES MONTÉ CRITE. — 1. Oui, vous avez droit au rappel. — 2. Vous toucherez quinze cent cinquante francs environ. — 3. Vous avez droit au port de l'insigne des blessés.

TREBLA AIME LE PRESIDENT. — Deux millions de francs.

IMY-VERIER DE REVEL DU NORD 180 bis, rue de Paris, LILLE. Le Gérant: Emile GEST.

tion, puisque les délais d'opposition et d'appel sont maintenant expirés. — 2. Vous ne pouvez pas contracter un nouveau mariage qu'après la transcription du jugement. — 3. Elle aura encore droit à sa pension. — 4. La mère, tutrice légale, engagera les arrérages du titre de pension établi au nom de ses enfants. — 5. Il faudra réunir un conseil de famille pour faire désigner un subrogé-tuteur.

S. C. HENIN-LIETARD. — La section de la région du Nord de la Fédération nationale des combattants belges a son siège à Lille, rue Solferino.

UN FUTUR PAPA X. A. — 1. Oui. — 2. Les majorations sont calculées sur la base de 15 francs par 5 % d'invalidité.

T. V. FIVES. — Oui, en vous remariant, vous toucherez pour votre conjoint un capital égal à trois annuités de la pension (article 3 A de la loi du 9 avril 1898).

JOSEPH VEUT SAVOIR. — 1. Adressez une demande de naturalisation (sur papier timbré à deux francs) au Ministre de la Justice par l'intermédiaire du préfet. — 2. Le montant des droits s'élève à 1076 francs, mais il peut être accordé des réductions. — 3. Six mois à un an.

ARTHUR VEUT SAVOIR N° 1313. — Dans votre situation, vous n'avez droit à aucune indemnité au titre des dommages de guerre, non plus que votre femme. C'est à vos parents qu'il appartient de réclamer une indemnité du fait des objets perdus. Arrangez-vous avec eux pour un règlement amiable.

UN LECTEUR R. G. — Oui, mais le nombre des demandes est considérable. — 2. Qu'il adresse cependant sa demande au préfet.

DEUX ENTIETES DE ST-ROCH. — 1. Dempsey. — 2. Non.

V. E. UN LECTEUR ASSIDU DU « REVEIL ». — Oui, vous feriez bien d'utiliser le délai que vous accorde le nouveau propriétaire pour chercher un autre logement.

UNE VEUVE DE GUERRE QUI VEUT SAVOIR N° 8. — 1. Oui, ce doit être la raison. Mais vous pouvez adresser une réclamation au secrétaire général de l'Office départemental des Pupilles de la Nation, à la Préfecture, en indiquant exactement le montant des ressources de votre famille. — 2. Vous percevez, en votre qualité de tutrice légale, la partie de la pension qui a été reportée sur le tête de vos enfants.

UNE VEUVE MALADE 14. BRUAY D. L. — 1. Si vous êtes malade, c'est possible. Adressez une demande au préfet, service de l'assistance médicale gratuite. — 2. Oui, elle toucherait votre pension actuelle, mais une majoration seulement au lieu de deux. — 3. Il faudrait la nouvelle décision du tribunal d'assistance qui ne pourrait intervenir que si l'on avait des griefs sérieux contre vous. — 4. Non.

UN MAUVAIS ACTEUR, IL NE VEUT PLUS ME PRETER SA POCHE N° 985. — 1. Non, ce n'est jamais un droit. — 2. Mais vous pouvez solliciter une layette en écrivant à la directrice du tribunal départemental, 2, rue St-Bernard, à Lille, indiquant la composition de votre famille et le montant de vos ressources. Si vous avez été sinistré, ayez soin de le mentionner.

GARRILLE, HAZEBROUCK, TRES ENNUYEE. — 1. Adressez-vous à la trésorerie générale, rue d'Anjou, à Lille. C'est par son intermédiaire que votre neveu sera d'ailleurs payé. La trésorerie a déjà dû se mettre en rapport avec la sous-intendance de Clermont-Ferrand. — 2. Oui.

LELLET BLANC S. K. 744. — 1. C'est bien révélateur à votre femme, ainsi qu'à ses frères et sœurs, si elle est. Mais vous devriez intervenir pour autoriser votre femme à passer les actes nécessaires au partage de la succession. — 2. Oui.

JAIME LES FLEURS ET LES BETES, BRUAY. — 1. Oui, écrivez au sous-intendant militaire de Nimès. — 2. Oui, si vous pouvez prouver que vous avez fait des démarches avant le 11 juillet 1920.

MA PETITE FILLE EST BELLE K. H. 80. — 1. Votre fils ne pourra obtenir une pension comme incurable que lorsqu'il aura atteint seize ans. — 2. Demandez des secours au Bureau de bienfaisance de votre commune.

JADORE MA LINETTE 2. — 1. Instruction primaire supérieure. — 2. Vous aurez le programme détaillé en écrivant au directeur des contributions indirectes, 87, rue Moureau, à Lille. — 3. Oui.

IGNORANTE ET DESABUSEE. — Cette déclaration a été prise en haut lieu peu de temps avant les fêtes. On ne paraissait pas l'avoir prévu puisqu'il semble que des dossiers de propositions aient été établis à cette occasion.

BREBES MONTÉ CRITE. — 1. Oui, vous avez droit au rappel. — 2. Vous toucherez quinze cent cinquante francs environ. — 3. Vous avez droit au port de l'insigne des blessés.

TREBLA AIME LE PRESIDENT. — Deux millions de francs.

IMY-VERIER DE REVEL DU NORD 180 bis, rue de Paris, LILLE. Le Gérant: Emile GEST.

tion, puisque les délais d'opposition et d'appel sont maintenant expirés. — 2. Vous ne pouvez pas contracter un nouveau mariage qu'après la transcription du jugement. — 3. Elle aura encore droit à sa pension. — 4. La mère, tutrice légale, engagera les arrérages du titre de pension établi au nom de ses enfants. — 5. Il faudra réunir un conseil de famille pour faire désigner un subrogé-tuteur.

S. C. HENIN-LIETARD. — La section de la région du Nord de la Fédération nationale des combattants belges a son siège à Lille, rue Solferino.

UN FUTUR PAPA X. A. — 1. Oui. — 2. Les majorations sont calculées sur la base de 15 francs par 5 % d'invalidité.

T. V. FIVES. — Oui, en vous remariant, vous toucherez pour votre conjoint un capital égal à trois annuités de la pension (article 3 A de la loi du 9 avril 1898).

JOSEPH VEUT SAVOIR. — 1. Adressez une demande de naturalisation (sur papier timbré à deux francs) au Ministre de la Justice par l'intermédiaire du préfet. — 2. Le montant des droits s'élève à 1076 francs, mais il peut être accordé des réductions. — 3. Six mois à un an.

ARTHUR VEUT SAVOIR N° 1313. — Dans votre situation, vous n'avez droit à aucune indemnité au titre des dommages de guerre, non plus que votre femme. C'est à vos parents qu'il appartient de réclamer une indemnité du fait des objets perdus. Arrangez-vous avec eux pour un règlement amiable.

UN LECTEUR R. G. — Oui, mais le nombre des demandes est considérable. — 2. Qu'il adresse cependant sa demande au préfet.

DEUX ENTIETES DE ST-ROCH. — 1. Dempsey. — 2. Non.

V. E. UN LECTEUR ASSIDU DU « REVEIL ». — Oui, vous feriez bien d'utiliser le délai que vous accorde le nouveau propriétaire pour chercher un autre logement.

UNE VEUVE DE GUERRE QUI VEUT SAVOIR N° 8. — 1. Oui, ce doit être la raison. Mais vous pouvez adresser une réclamation au secrétaire général de l'Office départemental des Pupilles de la Nation, à la Préfecture, en indiquant exactement le montant des ressources de votre famille. — 2. Vous percevez, en votre qualité de tutrice légale, la partie de la pension qui a été reportée sur le tête de vos enfants.

UNE VEUVE MALADE 14. BRUAY D. L. — 1. Si vous êtes malade, c'est possible. Adressez une demande au préfet, service de l'assistance médicale gratuite. — 2. Oui, elle toucherait votre pension actuelle, mais une majoration seulement au lieu de deux. — 3. Il faudrait la nouvelle décision du tribunal d'assistance qui ne pourrait intervenir que si l'on avait des griefs sérieux contre vous. — 4. Non.

UN MAUVAIS ACTEUR, IL NE VEUT PLUS ME PRETER SA POCHE N° 985. — 1. Non, ce n'est jamais un droit. — 2. Mais vous pouvez solliciter une layette en écrivant à la directrice du tribunal départemental, 2, rue St-Bernard, à Lille, indiquant la composition de votre famille et le montant de vos ressources. Si vous avez été sinistré, ayez soin de le mentionner.

GARRILLE, HAZEBROUCK, TRES ENNUYEE. — 1. Adressez-vous à la trésorerie générale, rue d'Anjou, à Lille. C'est par son intermédiaire que votre neveu sera d'ailleurs payé. La trésorerie a déjà dû se mettre en rapport avec la sous-intendance de Clermont-Ferrand. — 2. Oui.

LELLET BLANC S. K. 744. — 1. C'est bien révélateur à votre femme, ainsi qu'à ses frères et sœurs, si elle est. Mais vous devriez intervenir pour autoriser votre femme à passer les actes nécessaires au partage de la succession. — 2. Oui.

JAIME LES FLEURS ET LES BETES, BRUAY. — 1. Oui, écrivez au sous-intendant militaire de Nimès. — 2. Oui, si vous pouvez prouver que vous avez fait des démarches avant le 11 juillet 1920.

MA PETITE FILLE EST BELLE K. H. 80. — 1. Votre fils ne pourra obtenir une pension comme incurable que lorsqu'il aura atteint seize ans. — 2. Demandez des secours au Bureau de bienfaisance de votre commune.

JADORE MA LINETTE 2. — 1. Instruction primaire supérieure. — 2. Vous aurez le programme détaillé en écrivant au directeur des contributions indirectes, 87, rue Moureau, à Lille. — 3. Oui.

IGNORANTE ET DESABUSEE. — Cette déclaration a été prise en haut lieu peu de temps avant les fêtes. On ne paraissait pas l'avoir prévu puisqu'il semble que des dossiers de propositions aient été établis à cette occasion.

BREBES MONTÉ CRITE. — 1. Oui, vous avez droit au rappel. — 2. Vous toucherez quinze cent cinquante francs environ. — 3. Vous avez droit au port de l'insigne des blessés.

TREBLA AIME LE PRESIDENT. — Deux millions de francs.

IMY-VERIER DE REVEL DU NORD 180 bis, rue de Paris, LILLE. Le Gérant: Emile GEST.

tion, puisque les délais d'opposition et d'appel sont maintenant expirés. — 2. Vous ne pouvez pas contracter un nouveau mariage qu'après la transcription du jugement. — 3. Elle aura encore droit à sa pension. — 4. La mère, tutrice légale, engagera les arrérages du titre de pension établi au nom de ses enfants. — 5. Il faudra réunir un conseil de famille pour faire désigner un subrogé-tuteur.

S. C. HENIN-LIETARD. — La section de la région du Nord de la Fédération nationale des combattants belges a son siège à Lille, rue Solferino.

UN FUTUR PAPA X. A. — 1. Oui. — 2. Les majorations sont calculées sur la base de 15 francs par 5 % d'invalidité.

T. V. FIVES. — Oui, en vous remariant, vous toucherez pour votre conjoint un capital égal à trois annuités de la pension (article 3 A de la loi du 9 avril 1898).

JOSEPH VEUT SAVOIR. — 1. Adressez une demande de naturalisation (sur papier timbré à deux francs) au Ministre de la Justice par l'intermédiaire du préfet. — 2. Le montant des droits s'élève à 1076 francs, mais il peut être accordé des réductions. — 3. Six mois à un an.

ARTHUR VEUT SAVOIR N° 1313. — Dans votre situation, vous n'avez droit à aucune indemnité au titre des dommages de guerre, non plus que votre femme. C'est à vos parents qu'il appartient de réclamer une indemnité du fait des objets perdus. Arrangez-vous avec eux pour un règlement amiable.

UN LECTEUR R. G. — Oui, mais le nombre des demandes est considérable. — 2. Qu'il adresse cependant sa demande au préfet.

DEUX ENTIETES DE ST-ROCH. — 1. Dempsey. — 2. Non.

V. E. UN LECTEUR ASSIDU DU « REVEIL ». — Oui, vous feriez bien d'utiliser le délai que vous accorde le nouveau propriétaire pour chercher un autre logement.

UNE VEUVE DE GUERRE QUI VEUT SAVOIR N° 8. — 1. Oui, ce doit être la raison. Mais vous pouvez adresser une réclamation au secrétaire général de l'Office départemental des Pupilles de la Nation, à la Préfecture, en indiquant exactement le montant des ressources de votre famille. — 2. Vous percevez, en votre qualité de tutrice légale, la partie de la pension qui a été reportée sur le tête de vos enfants.

UNE VEUVE MALADE 14. BRUAY D. L. — 1. Si vous êtes malade, c'est possible. Adressez une demande au préfet, service de l'assistance médicale gratuite. — 2. Oui, elle toucherait votre pension actuelle, mais une majoration seulement au lieu de deux. — 3. Il faudrait la nouvelle décision du tribunal d'assistance qui ne pourrait intervenir que si l'on avait des griefs sérieux contre vous. — 4. Non.

UN MAUVAIS ACTEUR, IL NE VEUT PLUS ME PRETER SA POCHE N° 985. — 1. Non, ce n'est jamais un droit. — 2. Mais vous pouvez solliciter une layette en écrivant à la directrice du tribunal départemental, 2, rue St-Bernard, à Lille, indiquant la composition de votre famille et le montant de vos ressources. Si vous avez été sinistré, ayez soin de le mentionner.

GARRILLE, HAZEBROUCK, TRES ENNUYEE. — 1. Adressez-vous à la trésorerie générale, rue d'Anjou, à Lille. C'est par son intermédiaire que votre neveu sera d'ailleurs payé. La trésorerie a déjà dû se mettre en rapport avec la sous-intendance de Clermont-Ferrand. — 2. Oui.

LELLET BLANC S. K. 744. — 1. C'est bien révélateur à votre femme, ainsi qu'à ses frères et sœurs, si elle est. Mais vous devriez intervenir pour autoriser votre femme à passer les actes nécessaires au partage de la succession. — 2. Oui.

JAIME LES FLEURS ET LES BETES, BRUAY. — 1. Oui, écrivez au sous-intendant militaire de Nimès. — 2. Oui, si vous pouvez prouver que vous avez fait des démarches avant le 11 juillet 1920.

MA PETITE FILLE EST BELLE K. H. 80. — 1. Votre fils ne pourra obtenir une pension comme incurable que lorsqu'il aura atteint seize ans. — 2. Demandez des secours au Bureau de bienfaisance de votre commune.

JADORE MA LINETTE 2. — 1. Instruction primaire supérieure. — 2. Vous aurez le programme détaillé en écrivant au directeur des contributions indirectes, 87, rue Moureau, à Lille. — 3. Oui.

IGNORANTE ET DESABUSEE. — Cette déclaration a été prise en haut lieu peu de temps avant les fêtes. On ne paraissait pas l'avoir prévu puisqu'il semble que des dossiers de propositions aient été établis à cette occasion.

BREBES MONTÉ CRITE. — 1. Oui, vous avez droit au rappel. — 2. Vous toucherez quinze cent cinquante francs environ. — 3. Vous avez droit au port de l'insigne des blessés.

TREBLA AIME LE PRESIDENT. — Deux millions de francs.

IMY-VERIER DE REVEL DU NORD 180 bis, rue de Paris, LILLE. Le Gérant: Emile GEST.

tion, puisque les délais d'opposition et d'appel sont maintenant expirés. — 2. Vous ne pouvez pas contracter un nouveau mariage qu'après la transcription du jugement. — 3. Elle aura encore droit à sa pension. — 4. La mère, tutrice légale, engagera les arrérages du titre de pension établi au nom de ses enfants. — 5. Il faudra réunir un conseil de famille pour faire désigner un subrogé-tuteur.

S. C. HENIN-LIETARD. — La section de la région du Nord de la Fédération nationale des combattants belges a son siège à Lille, rue Solferino.

UN FUTUR PAPA X. A. — 1. Oui. — 2. Les majorations sont calculées sur la base de 15 francs par 5 % d'invalidité.

T. V. FIVES. — Oui, en vous remariant, vous toucherez pour votre conjoint un capital égal à trois annuités de la pension (article 3 A de la loi du 9 avril 1898).

JOSEPH VEUT SAVOIR. — 1. Adressez une demande de naturalisation (sur papier timbré à deux francs) au Ministre de la Justice par l'intermédiaire du préfet. — 2. Le montant des droits s'élève à 1076 francs, mais il peut être accordé des réductions. — 3. Six mois à un an.

ARTHUR VEUT SAVOIR N° 1313. — Dans votre situation, vous n'avez droit à aucune indemnité au titre des dommages de guerre, non plus que votre femme. C'est à vos parents qu'il appartient de réclamer une indemnité du fait des objets perdus. Arrangez-vous avec eux pour un règlement amiable.

UN LECTEUR R. G. — Oui, mais le nombre des demandes est considérable. — 2. Qu'il adresse cependant sa demande au préfet.

DEUX ENTIETES DE ST-ROCH. — 1. Dempsey. — 2. Non.

V. E. UN LECTEUR ASSIDU DU « REVEIL ». — Oui, vous feriez bien d'utiliser le délai que vous accorde le nouveau propriétaire pour chercher un autre logement.

UNE VEUVE DE GUERRE QUI VEUT SAVOIR N° 8. — 1. Oui, ce doit être la raison. Mais vous pouvez adresser une réclamation au secrétaire général de l'Office départemental des Pupilles de la Nation, à la Préfecture, en indiquant exactement le montant des ressources de votre famille. — 2. Vous percevez, en votre qualité de tutrice légale, la partie de la pension qui a été reportée sur le tête de vos enfants.

UNE VEUVE MALADE 14. BRUAY D. L. — 1. Si vous êtes malade, c'est possible. Adressez une demande au préfet, service de l'assistance médicale gratuite. — 2. Oui, elle toucherait votre pension actuelle, mais une majoration seulement au lieu de deux. — 3. Il faudrait la nouvelle décision du tribunal d'assistance qui ne pourrait intervenir que si l'on avait des griefs sérieux contre vous. — 4. Non.

UN MAUVAIS ACTEUR, IL NE VEUT PLUS ME PRETER SA POCHE N° 985. — 1. Non, ce n'est jamais un droit. — 2. Mais vous pouvez solliciter une layette en écrivant à la directrice du tribunal départemental, 2, rue St-Bernard, à Lille, indiquant la composition de votre famille et le montant de vos ressources. Si vous avez été sinistré, ayez soin de le mentionner.

GARRILLE, HAZEBROUCK, TRES ENNUYEE. — 1. Adressez-vous à la trésorerie générale, rue d'Anjou, à Lille. C'est par son intermédiaire que votre neveu sera d'ailleurs payé. La trésorerie a déjà dû se mettre en rapport avec la sous-intendance de Clermont-Ferrand. — 2. Oui.

LELLET BLANC S. K. 744. — 1. C'est bien révélateur à votre femme, ainsi qu'à ses frères et sœurs, si elle est. Mais vous devriez intervenir pour autoriser votre femme à passer les actes nécessaires au partage de la succession. — 2. Oui.

JAIME LES FLEURS ET LES BETES, BRUAY. — 1. Oui, écrivez au sous-intendant militaire de Nimès. — 2. Oui, si vous pouvez prouver que vous avez fait des démarches avant le 11 juillet 1920.

MA PETITE FILLE EST BELLE K. H. 80. — 1. Votre fils ne pourra obtenir une pension comme incurable que lorsqu'il aura atteint seize ans. — 2. Demandez des secours au Bureau de bienfaisance de votre commune.

JADORE MA LINETTE 2. — 1. Instruction primaire supérieure. — 2. Vous aurez le programme détaillé en écrivant au directeur des contributions indirectes, 87, rue Moureau, à Lille. — 3. Oui.

IGNORANTE ET DESABUSEE. — Cette déclaration a été prise en haut lieu peu de temps avant les fêtes. On ne paraissait pas l'avoir prévu puisqu'il semble que des dossiers de propositions aient été établis à cette occasion.

BREBES MONTÉ CRITE. — 1. Oui, vous avez droit au rappel. — 2. Vous toucherez quinze cent cinquante francs environ. — 3. Vous avez droit au port de l'insigne des blessés.

TREBLA AIME LE PRESIDENT. — Deux millions de francs.

IMY-VERIER DE REVEL DU NORD 180 bis, rue de Paris, LILLE. Le Gérant: Emile GEST.

tion, puisque les délais d'opposition et d'appel sont maintenant expirés. — 2. Vous ne pouvez pas contracter un nouveau mariage qu'après la transcription du jugement. — 3. Elle aura encore droit à sa pension. — 4. La mère, tutrice légale, engagera les arrérages du titre de pension établi au nom de ses enfants. — 5. Il faudra réunir un conseil de famille pour faire désigner un subrogé-tuteur.

S. C. HENIN-LIETARD. — La section de la région du Nord de la Fédération nationale des combattants belges a son siège à Lille, rue Solferino.

UN FUTUR PAPA X. A. — 1. Oui. — 2. Les majorations sont calculées sur la base de 15 francs par 5 % d'invalidité.

T. V. FIVES. — Oui, en vous remariant, vous toucherez pour votre conjoint un capital égal à trois annuités de la pension (article 3 A de la loi du 9 avril 1898).

JOSEPH VEUT SAVOIR. — 1. Adressez une demande de naturalisation (sur papier timbré à deux francs) au Ministre de la Justice par l'intermédiaire du préfet. — 2. Le montant des droits s'élève à 1076 francs, mais il peut être accordé des réductions. — 3. Six mois à un an.

ARTHUR VEUT SAVOIR N° 1313. — Dans votre situation, vous n'avez droit à aucune indemnité au titre des dommages de guerre, non plus que votre femme. C'est à vos parents qu'il appartient de réclamer une indemnité du fait des objets perdus. Arrangez-vous avec eux pour un règlement amiable.

UN LECTEUR R. G. — Oui, mais le nombre des demandes est considérable. — 2. Qu'il adresse cependant sa demande au préfet.

DEUX ENTIETES DE ST-ROCH. — 1. Dempsey. — 2. Non.

V. E. UN LECTEUR ASSIDU DU « REVEIL ». — Oui, vous feriez bien d'utiliser le délai que vous accorde le nouveau propriétaire pour chercher un autre logement.

UNE VEUVE DE GUERRE QUI VEUT SAVOIR N° 8. — 1. Oui, ce doit être la raison. Mais vous pouvez adresser une réclamation au secrétaire général de l'Office départemental des Pupilles de la Nation, à la Préfecture, en indiquant exactement le montant des ressources de votre famille. — 2. Vous percevez, en votre qualité de tutrice légale, la partie de la pension qui a été reportée sur le tête de vos enfants.

UNE VEUVE MALADE 14. BRUAY D. L. — 1. Si vous êtes malade, c'est possible. Adressez une demande au préfet, service de l'assistance médicale gratuite. — 2. Oui, elle toucherait votre pension actuelle, mais une majoration seulement au lieu de deux. — 3. Il faudrait la nouvelle décision du tribunal d'assistance qui ne pourrait intervenir que si l'on avait des griefs sérieux contre vous. — 4. Non.

UN MAUVAIS ACTEUR, IL NE VEUT PLUS ME PRETER SA POCHE N° 985. — 1. Non, ce n'est jamais un droit. — 2. Mais vous pouvez solliciter une layette en écrivant à la directrice du tribunal départemental, 2, rue St-Bernard, à Lille, indiquant la composition de votre famille et le montant de vos ressources. Si vous avez été sinistré, ayez soin de le mentionner.

GARRILLE, HAZEBROUCK, TRES ENNUYEE. — 1. Adressez-vous à la trésorerie générale, rue d'Anjou, à Lille. C'est par son intermédiaire que votre neveu sera d'ailleurs payé. La trésorerie a déjà dû se mettre en rapport avec la sous-intendance de Clermont-Ferrand. — 2. Oui.

LELLET BLANC S. K. 744. — 1. C'est bien révélateur à votre femme, ainsi qu'à ses frères et sœurs, si elle est. Mais vous devriez intervenir pour autoriser votre femme à passer les actes nécessaires au partage de la succession. — 2. Oui.

JAIME LES FLEURS ET LES BETES, BRUAY. — 1. Oui, écrivez au sous-intendant militaire de Nimès. — 2. Oui, si vous pouvez prouver que vous avez fait des démarches avant le 11 juillet 1920.

MA PETITE FILLE EST BELLE K. H. 80. — 1. Votre fils ne pourra obtenir une pension comme incurable que lorsqu'il aura atteint seize ans. — 2. Demandez des secours au Bureau de bienfaisance de votre commune.

JADORE MA LINETTE 2. — 1. Instruction primaire supérieure. — 2. Vous aurez le programme détaillé en écrivant au directeur des contributions indirectes, 87, rue Moureau, à Lille. — 3. Oui.

IGNORANTE ET DESABUSEE. — Cette déclaration a été prise en haut lieu peu de temps avant les fêtes. On ne paraissait pas l'avoir prévu puisqu'il semble que des dossiers de propositions aient été établis à cette occasion.

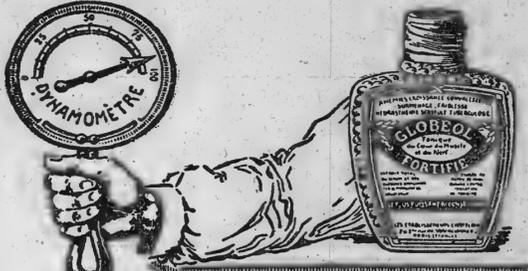
BREBES MONTÉ CRITE. — 1. Oui, vous avez droit au rappel. — 2. Vous toucherez quinze cent cinquante francs environ. — 3. Vous avez droit au port de l'insigne des blessés.

TREBLA AIME LE PRESIDENT. — Deux millions de francs.

IMY-VERIER DE REVEL DU NORD 180 bis, rue de Paris, LILLE. Le Gérant: Emile GEST.

GLOBEOL

donne de la force



Convalescence
Neurasthénie
Pâles couleurs
Surmenage

La cure de GLOBEOL augmente la force accrue et rend aux nerfs rajeunis toute leur énergie, leur souplesse et leur vigueur.

Un mois de maladie abrégé outre vie d'une année.

Le GLOBEOL permet d'éviter les maladies en augmentant la force de résistance de l'organisme.

Extrait total du sérum et des globules du sang, le Globeol est incontestablement le plus actif de tous les produits, de toutes les préparations organiques ou minérales vantées comme réparateurs du sang. Il est en même temps le meilleur des toniques nerveux connus jusqu'à ce jour, ce qui lui permet de rendre rapidement la faculté de former aux malades qui l'ont perdue par suite de l'épuisement nerveux dont ils sont atteints.

DE DELAUX, de la Faculté de Médecine de Lille, Médecin incantaire maritime.

Stabl. Chateauf. 9, r. de Valenciennes, Paris 10^e arr.
— Le 1/2 flacon, 100 fr.
— Le 1/4 flacon, 50 fr.
— Les trois, 150 fr.

Aucun envoi contre remboursement

Lille-Elegant

18, Boulevard Carnot, 18, LILLE
(près de la Nouvelle Bourse)

Raglan 150 fr.
demi-saison SUR MESURE

Costumes 225 fr.
SUR MESURE depuis...

NOTRE Costume Veston 125 fr.
TOUT FAIT façon Grand Tailleur

Les Magasins sont ouverts tous les Dimanches jusqu'à midi



COUPONS au Kilo

Satins dégradés
Lainettes, Blanc
Doublures
Mignonnettes
Poitaise Satinettes
Mousselin de laine
Finette, Piqués etc.
Caleçons des stocks
Soierie en solde

LA MAISON DE CHANGE
R. GOMANE, 29, rue Royale

FABRIQUE DE BICYCLETTES

C'est toujours 30 POUR CENT meilleur marché qu'ailleurs

LES LERIN, ACOFFY, LENSEN, 11	PREINS sur jante 9
LES MEMES réduites France dom. 13	NEUES LIBRES, garanties, 9
CHAMBERS POUR BI. CYCLES, 10	CHAMBERS A AIR extra et garanties, 5
PRODALES, FOUQUES, la 8	ENVELOPPES extra 16
SELLES, qualité supérieure, 14	et garanties, 15
SELLES POUR BI. 16	GUIDONS, tous modèles, 15
BOIS Lourd, 16	BICYCLETTES DE FATIGUE pour 100 kilos avec roue libre et train arrière, garde-boue, sacoches 350
BICYCLETTES DE FATIGUE pour 100 kilos avec roue libre et train arrière, garde-boue, sacoches 375	BICYCLETTES DE COURSE moyeu à broche, 375
BICYCLETTES POUR DAMES, modèle de 350	BICYCLETTES RECLAME pour Hommes, Dames 250
BICYCLETTES RECLAME pour Enfants, 150	CHAMBERS PERRY ou BRAMPTON, tous les pas, 18

REMISE AUX AGENTS. — MAISON DE CONFIANCE la plus importante Maison de la Région

Établissements HOUSOULLIEZ 13 et 15 rue de Valenciennes, LILLE

Machine à coudre et pièces détachées. Demander nos catalogues en joignant un timbre-poste GALAIS

Offres et Demandes D'EMPLOIS

DEUX BONS Ouvriers Peintres dont un lettré, sont demandés chez M. GUILLON Joseph, 22, rue de l'Essart à Valenciennes, 15077.

MÉNAGE sans enfants demande Bonne à tout faire. Gages : 80 fr. Réponse au bureau du journal aux lettres D.H.O. 15076.

606 Docteur J. CHEVILLE 914

DE LA FACULTÉ DE PARIS
SPÉCIALISTE des MALADIES des VOIES URINAIRES
Tous les jours de 9 h. à 6 h. (Jeudi et Vendredi exceptés)

SYPHILIS - ANALYSE du SANG
BLENNORRAGIE et ses COMPLICATIONS
ELECTROLYSE

914 50, Rue de Béthune, 50, LILLE 606

GRANDE BAISSE DE PRIX

vente directe de l'usine au COESTANT et à CRÉDIT

4.000 vélos
roue libre, trois hommes, dames, enfants 375 FR.

1 LOT DE VELOS 250 FR.

Agent Général des plus grandes marques : GIFFON, ALTON, COTTRELL, THOMAS, LABOR, HURTY, L. GÉBERT, ALBERTO, GARGNONNETTE, FRANÇAISE, ANGLAISE, etc.

ACCESSOIRES, PNEUS, LANTERNES, etc.

400 Machines à Coudre

LA PLUS IMPORTANTE DE LA RÉGION - ON ACCÈPTE TOUS LES BONS MEILLEURS MARCHÉS QUE PARTOUT AILLEURS

REVENIRS AUX MARCHANDS - ON DEMANDE AGENTS & DÉPOSITAIRES
Les Magasins sont ouverts Dimanches et Fêtes jusqu'à 2 heures

Camille COPPENOLLE, 39, rue de Valenciennes, LILLE

ÉCOLE PIGIER

Compagnie des Langues
31, Rue Faidherbe LILLE

LACOSTE CYCLISTES

à Lille
87, Rue Nationale
en face du Square Sureau

RECOMPENSE à qui rapportera ou fera savoir à M. Forquet, à Haspres, avoir trouvé un portefeuille perdu entre DENAIN et HASPRES et contenant des papiers au nom de GUYBÉ César, 15070.

Voies Urinaires MALADIES SECRÈTES
Dr GAVRO, à Lille, boulevard de la Liberté, 116 bis, de 8 h à 19 h.

LA BIÈRE est chère
Frassez-vous-même avec l'AUTO-BIBULIEUR facile, réussit, certifié. DE REVIENT : 0 fr. 45 le lit. Dose 35 l. à fr. 100 l. 10 fr. Fco c. mandat. WHAY, LEFÈVRE, à Saint-Omer.

On Cherche à Acheter d'urgence dans la région : Usines, Fonds de Commerce, Domaines, Immeubles, propriétés et toutes Entreprises industrielles. — Commanditaires — Prêts — Capitaux. — Ec. L'Immobilier France-Colonies, 124, rue Rambuteau, PARIS. 4243.

PHONOGRAPHES 24, rue Esquermoise, LILLE

BIJOUX

Diamants, or, argent, platine, vieux dentiers, achat, vente de bijoux.

B. GODEFROY, 1, rue des Dabris-Saint-Etienne Grand-Place, Lille, 10280.

DETTE

M. Georges Tournon, de Bruny-sur-Scaut, prévient le public qu'à partir de ce jour il ne reconnaîtra plus les dettes qui pourraient avoir été faites au nom de Simone TROLIN, qui a quitté le domicile conjugal, 6705.

Mme Charles LOGEZ, à l'honneur d'informer le public que toutes les dettes qu'elle n'a pas l'intention d'en contracter, 6795.

Nouvelle Découverte "L'IRIDINE"

Produit Scientifique et d'un effet assuré contre les Pellicules et la Chute des Cheveux, d'après les recherches du Docteur Pharmacien - Chimiste J. Petit.

LABORATOIRE de "L'IRIDINE" VENTE EN GROS 217 Rue de Valenciennes LILLE

dépot chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs

RAEITER

13, rue de la Monnaie
Le Meilleur Marché de Lille

son TAILLEUR PURE LAINE sur MESURE 225 fr.

Accepte Bons d'Achat et la Reconnaissance

COMPLÈT VESTON FAITS D'AVANCE 175 fr. et sur MESURE



EMPLOYÉ DE BUREAU

50 ans, marié, recherche Place à Valenciennes ou Lille. S'adresser 115, rue de Paris, à Valenciennes, 6798.

Peapeau Belge

99, rue Gambetta, LILLE

COMPLETS Pure LAINE 75 Frs



Une Peau nette

est le meilleur indice d'un sang pur et riche. Si votre peau se couvre de boutons, dartres, eczéma, herpès, plaies varicelleuses, etc., prenez

LE DÉPURATIF FULTON

exclusivement végétal, sans action irritante, convenant à tous, c'est le remède le plus puissant, le plus efficace, le plus rapide pour purifier le sang

Le flacon : 6 fr. 60, impôt compris
O. NADEAU, Pharmacien
Rue de Valenciennes, 217, LILLE

Demandez l'intéressante Notice : « LE TRAITEMENT RATIONNEL DES MALADIES DE PEAU » envoyée gratuitement sur demande.

DÉPÔTS : Lille, Pharmacie Générale, 26, rue Esquermoise.
— Lens, Pharmacie ACKEMAN, 10, rue de Valenciennes.
— Béthune, Pharmacie GROSDE.
— Garvin, Pharmacie DACHÉVILLE.

EXPOSITION PERMANENTE

de Meubles riches et ordinaires
Installations complètes de Cafés, Hôtels, Villas, Bureaux, Comptoirs
TAPISSERIES, LITERIES ET TENTURES

Tous nos Meubles sont faits en bois sec et garantis de bonne et solide fabrication.

Usines G. POPPE

47, Rue de la Halle, LILLE
FACE AU PONT-NEUF
Tramways 4, de la Gare au Pont-Neuf

Vente directe du Producteur au Consommateur

Maison Fondée en 1868

Jules VER EECKE

Rue de Juliers, 12, LILLE

Par l'importance de sa vente possède toujours en magasin les dernières nouveautés à des prix et qualités défiant toute concurrence.

Vente directe du Producteur au Consommateur

PRIME A TOUT ACHETEUR

</